

GET TRANSITOIRE COMUE UBFC 2015 PAR NATURE

(Art 32 de l'annexe au décret n°2015-280 du 11 mar

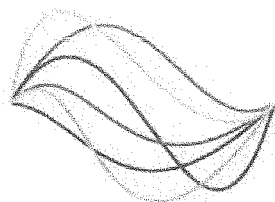
Charges		Proposition BT	Vote BT	Produits		Proposition BT	Vote BT
60	Achats et variations de stocks	22 500,00	-	70	Ventes et prestations de services	-	-
61	Services extérieurs	18 000,00	-	71	Production stockée	-	-
62	Autres services extérieurs	58 000,00	-	72	Production immobilisée	-	-
63	Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	74	Subventions d'exploitation	120 000,00	-
64	Charges de personnel	-	-	75	Autres produits de gestion courante	-	-
65	Charges de gestion courante	-	-	77	Produits exceptionnels	-	-
66	Charges financières	-	-	78	Rèprises sur amortissements et provisions	-	-
67	Charges exceptionnelles	-	-				
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 500,00	-				
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	100 000,00			RECETTES DE FONCTIONNEMENT	120 000,00	
	EXCEDENT DE L'EXERCICE	20 000,00			DEFICIT DE L'EXERCICE		
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	120 000,00			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	120 000,00	
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	21 500,00					

Emplois		Proposition BT	Vote BT	Ressources		Proposition BT	Vote BT
	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT				CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	21 500,00	-
21	Acquisition de mobilier de bureau	20 000,00	-	13	Subventions	21 500,00	-
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	20 000,00			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	VARIATION (+) DU FONDS DE ROULEMENT	1 500,00	-		VARIATION (-) DU FONDS DE ROULEMENT		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	21 500,00			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	21 500,00	
	TOTAL DES DEPENSES	141 500,00			TOTAL DES RECETTES	141 500,00	

RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE		Budget transitoire 2015	
68	+ Dotations aux amortissements et provisions		20 000,00
78	- Reprises sur amortissements et provisions		1 500,00
776	- Neutralisation des amortissements		-
777	- Quote-part des subv. d'investissement virée au résultat		-
675	+ valeur comptable des actifs cédés		
775	- Produit des cessions d'actifs		
	CAPACITE (+) OU INSUFFISANCE (-) D'AUTOFINANCEMENT		21 500,00

La Présidente provisoire
de la COMUE

Annie VINTER



UBFC

UNIVERSITÉ
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Besançon, le 19 novembre 2015

à

Dossier suivi par :
Sylvie GIGAREL

Référence à rappeler :
UBFC/Direction/AV/CK/2015-02

Monsieur le Président du Grand Dijon
40 avenue du Drapeau
CS 17510
21075 DIJON CEDEX

Monsieur le Président,

La convention de partenariat "UniverCités" à intervenir entre l'Université de Bourgogne, le Grand Dijon et la ville de Dijon prévoit d'accompagner financièrement l'Université de Bourgogne Franche-Comté (UBFC) grâce à un financement annuel de 30 000 €.

Je tiens à vous remercier de ce soutien au nom de l'Établissement que j'ai l'honneur de présider aujourd'hui.

Le modèle économique d'UBFC repose essentiellement sur les ressources financières apportées par ses établissements membres. Aussi, compte tenu de la date de signature de la convention, prévue au 3 décembre prochain, je me permets d'attirer votre attention sur la nécessité, pour notre établissement, de pouvoir disposer de ces fonds prévus à votre budget 2015 avant la fin de l'exercice budgétaire.

Je tiens à vous remercier par avance de l'attention que vous réserverez à cette demande et vous renouvelle, à nouveau, mes sincères remerciements pour votre soutien.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La Présidente provisoire,

Annie VIBERT

